



**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 18 mai 2005**

**8961/05**

**DEVGEN 84  
PESC 393  
RELEX 228  
PROCIV 62  
COASI 35**

**NOTE**

---

de: la Présidence  
au: COREPER/CAGRE

---

Objet: Séisme et tsunamis dans l'océan indien  
– suivi du plan d'action de l'Union européenne

---

Le 31 janvier 2005 le Conseil a adopté un plan d'action destiné à coordonner l'ensemble des moyens disponibles à tous les niveaux et dans tous les domaines pour faire face efficacement aux conséquences de tels événements (doc. 5788/05).

Conformément aux conclusions que le Conseil avait adoptées à cette occasion, la Présidence soumet ci-jointe une note faisant le point de la mise en œuvre du plan d'action, qui se concentre plus particulièrement sur les travaux réalisés ou en cours au sein des instances du Conseil; dans ses communications du 20 avril 2005 (docs 8382/05 et 8430/05) la Commission détaille les actions qu'elle a elle-même entreprises depuis le 31 janvier.

## **MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION "TSUNAMI"**

### **A. MOBILISATION DES MOYENS BUDGÉTAIRES ET FINANCIERS**

#### **Réserve d'urgence**

1. *Le Conseil a approuvé la mobilisation de la réserve d'urgence à hauteur de 100 millions d'euros le 18 janvier 2005.*

#### **Ressources financières sur le moyen et le long terme**

2. *La Commission a proposé un financement total de 350 millions d'euros sur deux ans (170 millions en 2005 et 180 millions en 2006), conformément aux engagements pris lors de la conférence de Djakarta et suite à la mission sur place effectuée par la Commission et la BEI (et à la lumière de l'évaluation de la Banque mondiale). Cette somme se décompose comme suit:*
  - *323 millions d'euros pour la reconstruction en Indonésie, au Sri Lanka et dans les îles Maldives dans le cadre de mécanismes fiduciaires multi-bailleurs;*
  - *12 millions d'euros financés à partir du Mécanisme de Réaction Rapide à mettre en œuvre par l'Union européenne au titre d'un instrument financier régional et horizontal pour la remise en état des côtes de ces mêmes pays;*
  - *15 millions d'euros à utiliser dans le cadre du partenariat UE-Asie dans le domaine de la protection de l'environnement avec tous les pays affectés.*
3. *La Commission a transmis à la fin du mois d'avril un avant-projet de budget rectificatif pour 2005 accompagné d'une proposition de mobilisation de l'instrument de flexibilité pour un montant de 98 millions d'euros. Cet avant-projet de budget rectificatif fera l'objet d'un examen par le Comité budgétaire au cours du mois de mai. Le financement proposé par la Commission pour 2006 sera examiné par le Comité budgétaire dans le cadre de son examen de l'avant-projet de budget pour 2006 au cours de la procédure budgétaire qui débute au mois de mai 2005.*

## **Facilité de financement concessionnelle**

4. *Le Conseil ECOFIN s'est déclaré prêt à examiner une éventuelle proposition de la Commission pour la mise en place d'une facilité de financement concessionnelle dédiée aux besoins de reconstruction dans les pays touchés par le tsunami, à hauteur d'un milliard d'euros.*
5. *La Commission a fait rapport aux Ministres des Finances à l'occasion du Conseil ECOFIN du 12 avril 2005. Les montants disponibles sous forme de dons ou de prêts concessionnels ("highly concessionary loans") étant largement suffisants (7 milliards d'euros) pour répondre aux besoins indiqués, il n'a pas paru opportun de poursuivre cette initiative plus loin.*
6. *En revanche, les entreprises dans les pays touchés (en particulier les PME) pouvant utilement bénéficier de prêts à conditions favorables, la BEI a été encouragée à accorder la priorité à ces besoins dans le contexte de son mandat actuel pour l'Asie et l'Amérique latine (la Commission soumettra d'ici juin une proposition de modification du mandat en vue de permettre aux Maldives d'en bénéficier aussi).*

## **Examen régulier de la mise en œuvre effective des engagements financiers**

7. *Le groupe "Coopération au développement" est tenu régulièrement informé des efforts de l'Union européenne en matière humanitaire, de réhabilitation et de reconstruction, sur la base des données collectées par ECHO ainsi que par le biais d'un système de points focaux créés suite au plan d'action et coordonnés par la Commission (DG Relex). La Commission a suggéré des améliorations aux méthodes de collecte de ces informations afin d'accélérer la mise à disposition de données aussi fiables que possible. Il s'agit d'une part de compléter le système de collecte d'information d'ECHO, et d'autre part d'établir un système similaire de rapport en ligne pour la réhabilitation et la reconstruction. Un tableau contenant les promesses des États membres à hauteur de 2,2 milliards d'euros effectuées dans le cadre de la conférence des donateurs à Genève le 11 janvier figure en annexe 1.*

8. *La Commission produira un aperçu global et détaillé de la mise en œuvre des engagements au mois de septembre, lequel aperçu sera régulièrement actualisé afin de permettre au Conseil de continuer à évaluer la mise en œuvre des engagements.*

## **Dette**

9. *Lors de leur réunion du 9 mars 2005, les membres du Club de Paris se sont mis d'accord sur un moratoire sur la dette des pays touchés par le tsunami. Cette offre a été acceptée par le Sri Lanka et l'Indonésie. Le service de la dette attendu par les créanciers du Club de la part de ces deux pays au titre de 2005 s'élevait à USD 2,7 milliards pour l'Indonésie et USD 328 millions pour le Sri Lanka.*

## **B. ACTION SUR LE TERRAIN**

### **Aide humanitaire**

10. *La dernière mise à jour du tableau récapitulatif présenté par la Commission à la mi-mai indique que plus de 85% des fonds engagés par la Commission et les États membres ont déjà été effectivement déboursés (soit 433 millions d'euros sur les 508 millions d'euros de contributions au total). Un tableau donnant le détail des contributions figure en annexe 2.*

### **Moyens militaires**

11. *Le détachement de deux officiers de liaison de l'EMUE auprès du Bureau de coordination de l'Action Humanitaire des Nations-Unies (BCAH) a permis de mieux coordonner les informations sur les capacités militaires européennes déployées.*
12. *En prévision d'actions futures et dans un cadre plus large, des contacts entre le Secrétariat général du Conseil et le BCAH se poursuivent afin de définir des modalités de travail et de coopération ainsi que des concepts et procédures nécessaires.*

## **C. RECONSTRUCTION ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT À MOYEN TERME**

### **Suivi et évaluation des besoins**

*13. Les groupes de travail compétents assurent un suivi régulier de l'évolution de la situation et des besoins dans la région. En particulier, on notera une coordination efficace sur le terrain au niveau des délégations de la Commission et des représentations des États membres dans les pays affectés.*

*14. Les plans de reconstruction des pays affectés par le tsunami sont en phase de finalisation. Dès présentation de ces plans par les pays affectés et en coordination avec les institutions multilatérales, les États membres de l'Union européenne seront en mesure de finaliser la programmation de leurs appuis de reconstruction. A ce stade, seul l'Indonésie a été en mesure de présenter son plan de reconstruction. Un tableau contenant les engagements des États membres à hauteur d'environ 1,1 milliard d'euros figure en annexe 3.*

### **Pêche**

*15. Le Conseil a adopté le 16 mars 2005 la modification de l'instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) afin de permettre le transfert de navires de pêche en vue d'aider les communautés de pêche affectées par le tsunami à reconstituer leur flotte.*

*16. En outre, lors de la réunion ministérielle du Comité Pêche de la FAO du 12 mars 2005, la Communauté européenne et les États membres se sont ralliés à la déclaration ministérielle appuyant le rôle de la FAO comme coordonnateur principal, en vue de conseiller et de soutenir la communauté internationale dans les efforts menés pour reconstituer le secteur de la pêche et de l'aquaculture des pays d'Asie du Sud-Est touchés par le tsunami.*

## **Santé**

17. *La question de la coopération avec les services de santé des pays touchés par le séisme et les tsunamis dans l'océan indien a été examinée par le Groupe "Santé publique" du Conseil et par le Groupe à haut niveau de la Commission sur les services de santé et soins.*
18. *Par ailleurs, l'OMS fera le point des enseignements à tirer pour améliorer la coordination internationale dans de tels cas. Dans ce contexte, et à l'occasion du Conseil EPSCO des 2 et 3 juin 2005, le Directeur Général de l'OMS donnera une évaluation de la situation.*

## **Domaine commercial**

19. *La Commission a adopté un certain nombre de mesures en vue d'améliorer l'accès des pays concernés au marché de l'Union européenne. Elle a notamment indiqué être disposée à réexaminer le dossier des entreprises concernées par les mesures communautaires de défense commerciale et affectées directement par le tsunami.*
20. *Les discussions se poursuivent au sujet du nouveau système de préférences généralisées (SPG). Il n'a pas été possible de parvenir à un accord avant le 1er avril, date proposée par la Commission pour une entrée en vigueur accélérée en vue de permettre aux pays victimes du tsunami de bénéficier le plus rapidement possible du nouveau régime, plus avantageux que celui actuellement en vigueur. La Présidence fera tout son possible pour faire adopter ce règlement encore en juin. Une fois le nouveau SPG en vigueur, des modifications des règles d'origine applicables, dans le contexte régional approprié, seront également considérées.*

## **Dialogue politique entre l'UE et l'Asie**

21. *Le 26 février 2005 le Comité de coopération conjoint UE/ASEAN a convenu d'intensifier le dialogue en vue de la formulation d'un plan de travail destiné notamment à accélérer la mise en œuvre des programmes de coopération. Le 10 mars 2005 la réunion ministérielle UE/ASEAN a adopté une déclaration commune traitant en particulier du développement des relations entre les deux régions.*
22. *Par ailleurs, l'Union a suivi de près les développements positifs intervenus dans le processus de paix à Aceh, indirectement liés aux effets du tsunami. Si ces développements se confirmaient et permettaient une solution du conflit, se posera la question d'une mission de monitoring internationale, et du rôle possible de l'Union à cet égard.*
23. *Quant au Sri Lanka, l'Union encourage les parties à trouver rapidement un accord sur la mise en place d'un mécanisme commun de distribution de l'assistance aux communautés affectées.*

## **D. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE RÉACTION DE L'UNION**

24. *Le plan d'action a souligné la nécessité de mettre en œuvre l'ensemble des moyens propres à faire face aux catastrophes, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Union, en portant les efforts à la fois sur un meilleur usage des instruments existants, sur la mise en place éventuelle de nouvelles structures afin d'améliorer la capacité de réaction rapide de l'Union et sur le rôle que pourraient jouer certains projets comme la création d'un "corps volontaire européen d'aide humanitaire". Ces questions ont été étudiées dans les communications présentées au dernier CAGRE par le Secrétaire général / Haut représentant et par la Commission.*

## **Les moyens militaires**

25. *Le rapport du SG/HR se concentre essentiellement sur la question de la mobilisation et de l'utilisation de moyens militaires dans des situations de catastrophe. Il développe notamment l'idée d'améliorer les capacités d'action de l'Union par le biais d'une approche modulaire des moyens militaires aptes à être déployés à très court terme en soutien d'opérations de secours. Il souligne le rôle que pourraient jouer la Cellule de planification civilo-militaire, et le centre d'opérations, notamment dans le soutien aux travaux préparatoires (planification générique, modèles de documents de planification simplifiés, arrangements types etc). Les travaux ont permis d'identifier un certain nombre de pistes:*
26. *Pour la dimension militaire, il est indispensable de veiller à ce que les capacités militaires utilisées dans le cadre d'une action humanitaire gardent leur caractère civil et impartial et ceci dans le respect des directives des Nations unies sur l'utilisation des ressources de l'armée et de la protection civile dans le cadre d'opérations d'aide humanitaire liées à des conflits ou non (Oslo Guidelines des Nations unies).*
27. *Les travaux dans le domaine militaire sont envisagés dans le cadre de la capacité d'information, de la coordination de l'action et de la disponibilité des capacités d'action. Il est suggéré d'avoir recours à la cellule civile-militaire pour développer des plans et concepts pour améliorer la capacité de l'UE de réagir à des catastrophes de ce type et d'avoir recours au Centre d'opérations en tant que centre de crise pour coordonner les moyens militaires.*
28. *Afin d'améliorer la capacité d'action, il est essentiel d'identifier les moyens militaires disponibles. Cette capacité d'action doit aussi être améliorée par le recours à la planification générique et par l'inclusion, dans les scénarios adaptés, des aspects spécifiques aux catastrophes humaines et naturelles. Ces travaux devront être coordonnés et inclus dans les travaux en cours dans le cadre de l'Objectif global 2010 ainsi qu'avec l'Objectif global civil 2008 et devront tenir compte de l'élargissement du contenu de la base de données militaires à l'ensemble des catastrophes humaines et naturelles. Il faudra tenir compte de ces éléments lors de l'établissement du catalogue des besoins 2005 et du questionnaire de l'objectif global au cours des travaux du deuxième semestre 2005.*

## **Protection civile**

29. *La Commission a présenté fin avril une première communication qui traite de manière générale du renforcement de la capacité de l'Union européenne à répondre aux catastrophes et à la gestion des crises. Elle expose un certain nombre de mesures avec comme objectif de promouvoir l'efficacité, la cohérence et la coordination des différents instruments de politique extérieure de l'Union dans les situations de crises et de catastrophes.*
30. *Elle a également présenté une communication plus spécifiquement consacrée aux améliorations à apporter au mécanisme communautaire de protection civile, à la fois dans le cadre juridique existant (amélioration de la préparation, développement des moyens d'analyse et de d'évaluation, renforcement de la coordination, amélioration de l'assistance en faveur des ressortissants de l'UE victimes de catastrophes hors de l'UE), ainsi que des mesures à plus long terme (fixation d'objectifs quantitatifs pour les moyens de protection civile, approche plus proactive du Centre de suivi et d'information, modules principaux en réserve pour les opérations européennes de protection civile, renforcement de la base logistique, promotion de la coordination internationale).*
31. *Le groupe "Protection civile" a procédé le 11 mai 2005 à un premier examen de cette communication tout comme les directeurs généraux de la Protection civile les 12 et 13 mai. Ces derniers ont agréé:*
- *de commencer les travaux pour développer une approche modulaire basée sur des modules nationaux de protection civile, en se fondant sur les principes de subsidiarité et de complémentarité,*
  - *de développer davantage les activités de formation, les exercices de formation et les échanges d'experts, en vue de promouvoir l'interopérabilité,*
  - *de développer des insignes communs pour le personnel d'intervention sur le terrain,*

- *de renforcer la capacité d'analyse et de planification du Centre de Suivi et d'Information, en tenant compte des travaux d'autres organismes d'analyse à l'intérieur de l'UE et de la nécessité de développer davantage la coopération civilo-militaire.*

*Les discussions seront poursuivies au cours des prochaines semaines en vue de présenter un rapport au COREPER, dès que possible.*

32. *Sans préjuger le résultat de la réunion d'experts et des discussions qui auront lieu dans les différents groupes du Conseil ("Protection Civile" et "Coopération Policière"), il est proposé d'établir un manuel qui fixerait des scénarios ainsi que d'organiser un exercice.*

### **Coopération consulaire**

33. *Le rapport du SG/HR traite de certaines améliorations dans la coopération consulaire. Celles-ci ont été identifiées par le groupe "Affaires consulaires" en tant que "lessons learned" du tsunami et nécessitent une mise en oeuvre:*

- *le développement d'un système de téléconférence entre les cellules de crises des États membres concernées;*
- *la centralisation de l'information;*
- *la création d'une base de données sur les victimes d'une catastrophe, à échelle européenne;*
- *la création d'une base de données avec des définitions communes pour les avis aux voyageurs permettant une meilleure compréhension des risques potentiels ou réels dans une zone donnée;*
- *une meilleure communication avec les agences de voyages à l'intérieur de l'Union afin que celles-ci transmettent immédiatement les données personnelles dont elles disposent concernant leurs clients en voyage dans les zones affectées;*
- *entamer des démarches auprès des autorités des pays tiers afin qu'elles transmettent immédiatement les données d'immigration et départ des ressortissants européens ayant voyagé dans les zones affectées par des calamités naturelles ou accidents graves;*
- *une coopération renforcée en termes de la planification des réponses aux crises consulaires;*
- *des exercices conjoints entre les services consulaires des États membres;*
- *la publication d'une brochure pour une meilleure information du citoyen;*
- *une coopération policière renforcée dans le domaine de l'identification des victimes.*

34. A ces suggestions se sont ajoutées certaines autres propositions relatives notamment à:

- la création d'équipes d'assistance consulaire pouvant intervenir en cas de crise majeure et constituées de personnel consulaire expérimenté issu des administrations nationales;
- l'établissement d'un catalogue des ressources des États membres disponibles en cas de crise consulaire grave.

35. Le groupe "Affaires consulaires" continuera à examiner toutes les propositions faites en vue de développer une gamme de mesures cohérentes pour renforcer la coopération consulaire. Ce faisant il entretiendra un dialogue avec le groupe "Protection civile". Dans le cadre des travaux de préparation de la mise en place du Service européen d'action extérieure, une coopération consulaire renforcée en cas de crise devra être examinée.

#### **E. PRÉVENTION**

36. Le groupe "Protection civile" a débuté l'examen des suggestions contenues dans la communication de la Commission relatives au renforcement des mesures de prévention, du système d'alerte précoce et de la préparation des catastrophes, notamment en ce qui concerne les systèmes d'alerte dans la Méditerranée et l'Atlantique.

---

**ANNEXE I**

<b>EU/EC PLEDGES FOR RECONSTRUCTION AND HUMANITARIAN ASSISTANCE</b> (in € or equivalent -as communicated by EU focal points to date)						
<b>EU MEMBER STATES</b>	<b>Reconstruction Aid</b>		<b>Humanitarian Aid</b>		<b>Total Reconstruction + Humanitarian aid pledged</b>	
Austria	43.800.000	3%	6.200.000	1%	50.000.000	2%
Belgium	15.000.000	1%	15.000.000	3%	30.000.000	1%
Cyprus	130.000	0%	270.000	0%	400.000	0%
Czech Republic	6.016.000	0%	1.334.000	0%	7.350.000	0%
Denmark	29.600.000	2%	30.544.000	5%	60.144.000	3%
Estonia	0	0%	320.000	0%	320.000	0%
Finland	28.700.000	2%	14.800.000	3%	43.500.000	2%
France	323.000.600	19%	41.558.400	7%	364.559.000	16%
Germany	430.700.000	26%	69.300.000	12%	500.000.000	22%
Greece	11.478.000	1%	20.300.000	3%	31.778.000	1%
Hungary	16.172.000	1%	1.028.000	0%	17.200.000	1%
Ireland	11.400.000	1%	8.600.000	1%	20.000.000	1%
Italy	112.600.000	7%	27.200.000	5%	139.800.000	6%
Latvia	0	0%	142.000	0%	142.000	0%
Lithuania	0	0%	220.000	0%	220.000	0%
Luxembourg	400.000	0%	4.850.000	1%	5.250.000	0%
Malta	1.060.000	0%	8.000.000	1%	9.060.000	0%
Netherlands	227.928.000	14%	33.200.000	6%	261.128.000	12%
Poland	400.000	0%	850.000	0%	1.250.000	0%
Portugal	8.000.000	0%	2.000.000	0%	10.000.000	0%
Slovakia	250.000	0%	553.000	0%	803.000	0%
Slovenia	0	0%	866.000	0%	866.000	0%
Spain	11.626.000	1%	52.950.000	9%	64.576.000	3%
Sweden	32.000.000	2%	24.000.000	4%	56.000.000	2%
United Kingdom (1)	NA		98.108.000	17%	98.108.000	4%
European Commission	350.000.000	21%	123.000.000	21%	473.000.000	21%
<b>TOTAL to date</b>	<b>1.660.260.600</b>	<b>100%</b>	<b>585.193.400</b>	<b>100%</b>	<b>2.245.454.001</b>	<b>100%</b>
		<b>74%</b>		<b>26%</b>		<b>100%</b>
United Kingdom: no distinction is made for emergency responses between 'humanitarian' and 'rehabilitation & reconstruction' aid. For this reason, all of the UK's aid is reported under 'humanitarian' including the 'rehabilitation & reconstruction' element.						



## EU Humanitarian Assistance to ASIA (Tsunami) 2004/2005 (€)\*

Table shows allocated contributions by ECHO and MS according to 14 point application  
updated: 18.05.2005 - 10:00 \*\*

	India	Indonesia	Sri Lanka	Thailand	Region (South and South-East Asia)*	Somalia	Total contributions	Total actual spending
<b>COM/ECHO</b>	10.000.000	35.000.000	28.266.182	500.000	29.233.818		103.000.000	50.542.550
<b>Austria</b>			5.188.730		1.000.000		6.188.730	6.188.730
<b>Belgium</b>		2.570.028	2.702.542		150.000		5.422.570	5.422.570
<b>Cyprus</b>		81.060	127.380	15.440	38.600		262.480	246.140
<b>Czech Republic</b>					1.334.000		1.334.000	0
<b>Denmark</b>	81.082	9.878.380	8.175.676		8.513.515		26.648.653	26.648.653
<b>Estonia</b>		234.555		45.635	31.949		312.139	312.139
<b>Finland</b>		1.000.000	150.000		13.650.000		14.800.000	11.650.000
<b>France</b>		1.835.901	645.734		35.652.462		38.134.097	37.660.161
<b>Germany</b>	1.096.724	38.939.394	25.187.778		3.498.906	536.567	69.259.369	81.978.000
<b>Greece</b>		4.629.170	4.684.700	456.700	10.507.000		20.277.570	20.277.570
<b>Hungary</b>					1.028.000		1.028.000	1.133.796
<b>Ireland</b>	1.720.993	994.284	1.750.000	1.100.000	3.000.000		8.565.277	9.065.277
<b>Italy</b>		13.150.000	13.050.000	1.000.000			27.200.000	21.700.000
<b>Latvia</b>		142.000					142.000	142.000
<b>Lithuania</b>					217.215		217.215	217.215
<b>Luxembourg</b>	652.500	100.000	890.000		3.200.000		4.842.500	4.842.500
<b>Malta</b>			8.000.000				8.000.000	8.000.000
<b>Netherlands</b>	249.000	16.907.000	8.000.626		8.037.315		33.193.941	27.963.386
<b>Poland</b>		265.500	308.500		240.000		814.000	567.000
<b>Portugal</b>		1.154.456	834.116	11.424			1.999.996	2.178.813
<b>Slovakia</b>		12.950	173.300		366.500		552.750	365.300
<b>Slovenia</b>					866.666		866.666	?
<b>Spain</b>		9.362.900	415.000		3.515.001		13.292.901	13.292.869
<b>Sweden</b>	465.280	6.142.860	2.384.050	40.000	14.724.400	210.500	23.967.090	17.115.862
<b>United Kingdom</b>	2.924.331	11.224.991	6.452.525		51.243.028		98.108.380	86.238.390
<b>Total</b>	<b>17.189.910</b>	<b>153.625.429</b>	<b>117.386.839</b>	<b>3.169.199</b>	<b>190.048.375</b>	<b>747.067</b>	<b>508.430.324</b>	<b>433.748.921</b>

Source: ECHO 14 Points reporting system. <https://hac.cec.eu.int>  
Empty cells means either no information is available or no contribution.

\*Figures for India, Indonesia, Sri Lanka, Thailand and Somalia show contributions encoded for each separate country.  
Figures for the regions South Asia and South East Asia show contributions encoded for the region as a whole without earmarking a specific country. Contributions to the Maldives/Seychelles are also included under Region.  
N.B. The contributions for each specific country is not included in the contributions to Region.

\*\* For the United Kingdom no distinction is made for emergency responses between "humanitarian" and "rehabilitation & reconstruction" aid.  
For this reason, all of the UK's aid is reported under "humanitarian" including the "rehabilitation & reconstruction" element.

**Rehabilitation and reconstruction assistance to TSUNAMI affected countries**  
**Global table of commitments and/or financing decisions (+ disbursements) in euros**

	Total committed	%	Multilateral & Regional	Indonesia	Sri Lanka	Maldives	Thailand	India	Others	Total disbursed
<b>Commission</b>	350.000.000	31,1%	12.000.000	200.000.000	95.000.000	16.000.000			27.000.000	
<b>Austria</b>	11.029.000	1,0%	0	69.000	9.990.000	0	0	970.000	0	0
<b>Belgium</b>	NC									
<b>Cyprus</b>	124.878	0,0%	0	0	0	86.278	15.440	0	23.160	86.278
<b>Czech Republic</b>	NC									
<b>Denmark<sup>(1)</sup></b>	30.377.000	2,7%	0	20.710.000	6.905.000	0	2.762.000	0	0	827.000
<b>Estonia</b>	0	0,0%	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Finland</b>	1.400.000	0,1%	1.400.000	0	0	0	0	0	0	400.000
<b>France</b>	323.000.000	28,7%	98.040.000	109.000.000	94.647.000	20.000.000	1.200.000	113.000	0	14.960.000
<b>Germany</b>	0	0,0%	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Greece</b>	8.800.000	0,8%	0	200.000	8.600.000	0	0	0	0	0
<b>Hungary</b>	17.133.796	1,5%	67.393	319.128	719.525	0	27.750	0	16.000.000	0
<b>Ireland</b>	1.329.000	0,1%	0	279.000	750.000	0	0	300.000	0	579.000
<b>Italy</b>	72.500.000	6,4%	0	15.050.000	15.550.000	0	1.500.000	0	40.400.000	18.000.000
<b>Latvia</b>	0	0,0%	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Lithuania</b>	0	0,0%	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Luxembourg</b>	3.700.000	0,3%	750.000	700.000	1.400.000	0	300.000	550.000	0	0
<b>Malta</b>	9.060.000	0,3%	0	0	9.060.000	0	0	0	0	8.000.000
<b>Netherlands</b>	204.248.000	18,1%	0	160.615.000	43.133.000	500.000	0	0	0	0
<b>Poland</b>	247.000	0,0%	0	0	247.000	0	0	0	0	0
<b>Portugal</b>	5.058.112	0,4%	0	1.500.000	1.558.112	300.000	500.000	400.000	800.000	0
<b>Slovakia</b>	256.000	0,02%	0	64.000	128.000	0	0	0	64.000	0
<b>Slovenia</b>	NC		nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc
<b>Spain</b>	86.500.000	7,7%	2.000.000	0	0	0	0	0	84.500.000	0
<b>Sweden</b>	2.252.000	0,2%	777.000	0	1.300.000	0	175.000	0	0	800.000
<b>United Kingdom <sup>(2)</sup></b>		0,0%								
<b>Total</b>	<b>1.127.014.786</b>	<b>100,0%</b>	<b>115.034.393</b>	<b>508.506.128</b>	<b>288.987.637</b>	<b>36.886.278</b>	<b>6.480.190</b>	<b>2.333.000</b>	<b>168.787.160</b>	<b>43.652.278</b>

4%

NC : Non communicated

(1) Conversion of DKK

(2) United Kingdom: no distinction is made for emergency responses between 'humanitarian' and 'rehabilitation &amp; reconstruction' aid. For this reason, all of the UK's aid is reported under 'humanitarian' including the 'rehabilitation &amp; reconstruction' element.